

Burundi : des défenseurs des droits de l'Homme sous pression

FIDH-OMCT, 7 mars 2012 L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a publié ce jour, mercredi 7 mars 2012, un rapport de mission internationale d'enquête sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Burundi. Au Burundi, les défenseurs des droits de l'Homme, qui ont bénéficié pendant plusieurs années d'une liberté relative, ont été bouleversés par l'assassinat en avril 2009 d'Ernest Manirumva, ancien vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME), alors qu'il était sur le point de révéler une affaire de malversations économiques mettant en cause des personnalités du pouvoir politique burundais.

Suite à cet assassinat, et depuis la fin des élections en 2010, les actes de harcèlement et d'intimidation à l'égard des défenseurs se sont multipliés, et le dialogue politique entre le parti au pouvoir et les formations politiques de l'opposition a été rompu, laissant ainsi les acteurs de la défense des droits de l'Homme seuls dans l'évaluation critique du bilan de l'Etat et de ses institutions. Dans le contexte actuel, la défense des droits de l'Homme au Burundi est un exercice dangereux assimilé à tort par les autorités à une forme d'opposition politique. Dans une tentative supposée d'apaisement et de normalisation des relations avec la société civile, les autorités burundaises ont organisé en août 2011 les États généraux de la société civile. Cependant, le discours à la Nation prononcé quelques jours après par le Président de la République permet de douter de la viabilité des engagements pris à cette occasion de renforcer de telles concertations avec la société civile et laisse craindre au contraire une fragilisation accrue des défenseurs. Dans ce discours, M. Pierre Nkurunziza a en effet clairement mis à l'abri en garde certaines associations de la société civile, afin qu'elles arrêtent les comportements contraires à leur éthique et déontologie. Par ailleurs, les lacunes du traitement judiciaire de l'assassinat d'Ernest Manirumva, qui reste à ce jour impuni, est symptomatique du manque d'indépendance des autorités judiciaires. Il constitue également un blanc seing accordé aux auteurs d'attaques et consacre une impunité totale pour les violations des droits des défenseurs au premier rang desquels le droit à la vie. Au-delà de la nécessité d'engager un réel dialogue politique, il est dès lors primordial que les autorités burundaises cessent immédiatement de stigmatiser les défenseurs et reconnaissent leur rôle dans la consolidation de l'Etat de droit et la mise en oeuvre effective des droits de l'Homme au Burundi. À la lumière des conclusions de son rapport, l'Observatoire formule des recommandations aux autorités burundaises, aux Nations unies, à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et à l'Union européenne. Par ailleurs, l'Observatoire appelle les autorités burundaises à garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique des défenseurs des droits de l'Homme et de mettre un terme à toute forme de harcèlement à leur encontre, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et aux autres instruments internationaux et régionaux ratifiés par le Burundi. Lire l'intégralité du Rapport